

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET, territoire d'excellence environnementale

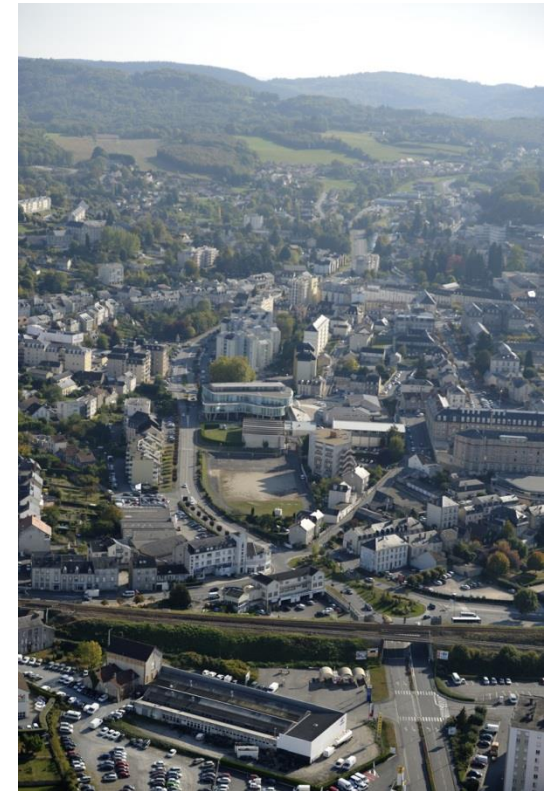


1. PRESENTATION GENERALE
2. LES ACTIONS EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIES ET DE REDUCTION DU CO²
 - ▶ Plan Climat Energie Territorial (PCET)
 - ▶ Un CEP, c'est quoi ?

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

1. PRESENTATION GENERALE

- Autrefois District du Pays de Guéret Saint-Vaury (*15 décembre 1992*)
- Puis devenu Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury (*1^{er} décembre 1999*)
- Elle s'est ensuite agrandie et transformée en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (*1^{er} janvier 2013*)



CARTE DU TERRITOIRE

Elle compte désormais **22 communes** représentant plus de 30 000 habitants.



- Un exécutif composé du **Président** et de **11 Vice-Présidents**
- Un **Conseil Communautaire de 56 délégués**
- Un **Bureau Communautaire** composé de **tous les Maires**
- **6 délégués communautaires** ayant reçu délégation du Président pour **le suivi de certains dossiers**

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. Développement économique, dont :

- la création d'un **centre de ressources domotique** labellisé NF Bâtiment tertiaires – HQE® (haute qualité environnementale)



- un **parc industriel** certifié ISO 14001



2. Aménagement de l'espace communautaire avec notamment :

- l'organisation des **transports urbains** et d'un pôle d'échange intermodal de transport à partir de la gare de Guéret



LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

3. **Equilibre social de l'habitat** comprenant principalement :

- la mise en œuvre de dispositifs financiers d'**aide à la rénovation de l'habitat**



LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

4. Politique de la ville dans la Communauté avec :

- l'élaboration d'un **diagnostic de territoire** et l'animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale



LES COMPETENCES OPTIONNELLES



- la réalisation d'une
médiathèque

- l'action sociale
d'intérêt
communautaire
avec **l'accueil de la
petite enfance**



LES COMPETENCES OPTIONNELLES

- le **développement touristique**, dont la création d'un centre VTT, la réalisation d'un Pôle Nature, l'aménagement et la gestion d'un arboretum, l'entretien de sentiers découverte et la construction et la gestion d'un Parc Animalier



Crédit photo : Communauté d'Agglomération du Grand Guéret / G. DESJARDINS

- l'aménagement et la gestion d'immobiliers en vue de la création de **Pôles de santé ou de Maison de santé pluridisciplinaires**

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

ECO-VILLAGE

proche de la RD940,
à 10 min de Guéret
et des chemins de randonnée
des Monts de Guéret.

La Grangeade

à Saint-Christophe (23)

12 lots
libres de
constructeur
à vendre
30€
TTC/m²

Un village à l'ancienne, en devenir...
... pensé en accord avec son environnement.

Parcelles de 260 à 920 m², allant de 7 800 à 27 600 € TTC.
Nombreux aménagements « ECO » :

- surfaces imperméables limitées
- eaux de pluie gérées à la parcelle, avec cuve de récupération de 5 m³
- eaux usées traitées par filtre planté de roseaux
- éclairage public à basse consommation
- environnement et milieux naturels préservés
- façades orientées pour favoriser les économies d'énergie (panneaux solaires)

Renseignements
(service Habitat) :
05 55 41 04 48

GRAND GUÉRET
Communauté d'Agglomération

Credits photos : collection GRAND GUÉRET / JM. Pélissier

- l'aménagement et commercialisation de l'**éco-village** sur la commune de Saint-Christophe

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- lutte contre la pollution de l'air,
- lutte contre les nuisances sonores,
- **collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés,

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

- mise en place et gestion d'un **service public d'assainissement non collectif**,
- études et toutes actions liées à la création et l'exploitation d'équipements visant à **développer la production d'énergie éolienne** sur le territoire communautaire,
- **soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (détaillées ci-après).**

2. LES ACTIONS EN MATIERE D'ENERGIES ET DE REDUCTION DU CO²

Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Le PCET est l'outil principal adopté par la Communauté d'Agglomération pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Son champ d'actions est global sur le territoire intercommunal et touche toutes les composantes sociales et économiques.

Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Les émissions représentent environ 30 000 tonnes pour une population de 30 000 habitants.

Ce chiffre important s'explique pour 1/3 par les émissions provenant de l'agriculture (dont 50% provenant du méthane dû à la fermentation entérique des animaux).

Le reste des émissions provient plus classiquement du transport (transport de marchandises et déplacements à environ 50% chacun), ainsi que du secteur résidentiel et du bâtiment.

Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Le bilan carbone patrimoine et services de la Com' d'Agglo est quant à lui de 1350 tonnes environ.



Le programme d'actions adopté vise à atteindre d'ici 2020 les objectifs du 3x20 adopté par l'Europe et l'Etat français.

Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Parmi les actions classées prioritairement dans le domaine de la maîtrise des consommations d'énergies :

- Intégrer des objectifs du PCET dans les documents d'urbanisme ;
- Favoriser les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique du bâti ;

Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Actions classées prioritairement dans le domaine de la production d'énergie verte :

- En cours, la construction d'un réseau de chaleur à partir de biomasse locale desservant 45 bâtiments publics (écoles, bâtiments administratifs, logements sociaux) ;
- La construction d'éolienne sur les Monts de Guéret.

Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Actions classées prioritairement dans le domaine des déplacements :

- Favoriser l'accès au transport public collectif sur le territoire (mise en service de l'agglo'Bus en septembre 2013) ;
- Mettre en place un plan de déplacements inter-entreprises.

Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Actions classées prioritairement dans le domaine du développement économique :

- Mettre en place de nouvelles filières de production agricole locale moins émissive ;
- Favoriser l'émergence d'unités de transformation de ressources locales.

Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Enfin, construire l'exemplarité de la Collectivité elle-même :

- A travers l'amélioration de la performance des installations de la collectivité (Conseil en Energie Partagé CEP - cf ci-après),
- Diffuser les bonnes pratiques au grand public.

Conseiller en Energie Partagé

C'est un ingénieur spécialisé dans le domaine de la performance énergétique, salarié de la Communauté d'Agglomération et mis à disposition du territoire pour trouver les solutions les plus performantes en matière de réduction des consommations d'énergie.

Conseiller en Energie Partagé (CEP)

Pour cela, à partir d'un bilan énergétique :

- on instrumentalise les équipements (relevés de température et de puissance consommée, etc.) et de l'analyse des consommations facturées ;
- on propose des plans d'actions par bâtiment ou équipement.

Les mesures correctives proposées sont très souvent moins coûteuses, en agissant simplement sur les outils de programmation et de régulation des chaudières ou des unités de production de froid.

Conseiller en Energie Partagé (CEP)

Grâce à des systèmes de gestion technique du bâtiment , on assure un suivi en temps réel des consommations et du confort pour pouvoir agir si nécessaire.

Les résultats du travail de ce technicien sont spectaculaires, grâce au suivi régulier de ces équipements.

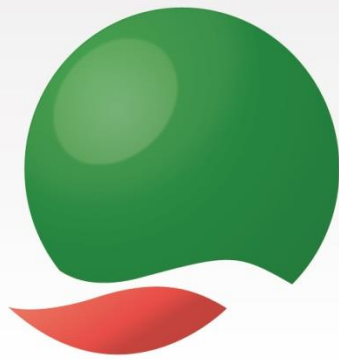
Conseiller en Energie Partagé (CEP)

Grâce aux actions menées par la Communauté d'Agglomération, le territoire du Grand Guéret a été labellisé par l'Etat « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPC)** » le 9 février 2015.



Conseiller en Energie Partagé (CEP)

Ce dispositif a pour objectif de renforcer les moyens financiers du territoire pour mettre en œuvre les actions visant à diminuer la consommation d'énergie, à la substituer par des énergies renouvelables, à favoriser l'émergence de circuits courts notamment par le développement de l'Ecologie Industrielle et Territoriale.



**GRAND
GUÉRET**

Communauté
d'Agglomération